

Journées d'Excellence de la Recherche Scientifique et de l'Innovation au Cameroun (JERSIC 2015)



THEME : « Recherche - Développement : Cap sur l'Innovation »

TERMES DE REFERENCE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Depuis l'année 2007, le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) a enrichi ses mécanismes de valorisation du chercheur, du résultat de la recherche et de vulgarisation de ce dernier à travers différentes activités, dont les Journées d'Excellence de la Recherche Scientifique et de l'Innovation au Cameroun (JERSIC).

Les JERSIC, devenues une institution biennale au niveau national, et annuelle au niveau régional, traduisent la permanence de la volonté du Gouvernement de la République de mettre le chercheur et le résultat de la recherche en démonstration. A chacune des éditions, ces journées rappellent à la communauté nationale que la Science, la Technologie, et l'Innovation sont des instruments économiques au service de la création des richesses et des emplois ainsi que de la promotion du développement durable au Cameroun. Le Chef de l'Etat ne l'affirme –t- il pas que la maîtrise de la science, de la technologie et de l'innovation, est une donnée de base pour « *le succès de notre agriculture, l'implantation d'une industrie agro – alimentaire, la réalisation de grandes infrastructures, le développement d'une industrie lourde* » et conditionne « *l'efficacité même de l'ensemble de nos services. Tant que notre économie ne disposera pas de cette maîtrise, elle sera condamnée à piétiner et ne connaîtra jamais un véritable décollage* » (Pour le Libéralisme Communautaire. p. 71)

Le concept des JERSIC et sa mise en œuvre s'inscrivent dans le cadre des missions dévolues au Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) au terme du Décret N° 2012/383 du 12 septembre 2012, notamment celle relative à « *la valorisation, la vulgarisation et l'exploitation des résultats de la recherche, en liaison permanente avec tous les secteurs de l'économie nationale et les départements ministériels et organismes intéressés* ».

Au plan général, les JERSIC permettent de présenter au public les dernières innovations de la recherche camerounaise et de positionner celle-ci en tant que fonction motrice capable d'impulser des transformations socio-économiques en vue de stimuler la croissance et l'emploi. Elles offrent en outre un cadre de réflexion, d'échange, de partage et de discussion des parties prenantes du système national de recherche et d'innovation

sur une problématique de la recherche utile, soucieuse de la demande sociale et de la qualité de vie des populations. Il s'agit enfin d'un cadre de promotion du potentiel scientifique et technologique camerounais et d'émulation à travers l'attribution des prix dont celui du Président de la République.

La toute première édition, organisée en 2007 sous le thème « **Recherche Scientifique et Lutte contre la Pauvreté** », a fait un état des lieux assez exhaustif du fonctionnement de la recherche au Cameroun.

La seconde édition, tenue en 2009 sous le thème assez évocateur « **Science et Développement durable: le Rôle de la Diaspora Camerounaise** », a traduit dans les faits la main tendue et la profonde volonté du Gouvernement de la République, manifestées par le Chef de l'Etat Paul BIYA à l'endroit des compatriotes de la diaspora en juillet 2009 en France, pour solliciter leur participation à l'œuvre de construction du Cameroun « **afin de relever les défis qui doivent inéluctablement le conduire au développement** ». Cette occasion a permis d'impulser une ambiance nouvelle permettant la contribution effective des scientifiques camerounais de l'étranger au développement de notre pays.

La troisième édition de 2011, sous le thème « **Recherche Scientifique, Innovation et Entreprenariat au Cameroun** », a mis en démonstration le rôle moteur de la science, de la technologie et de l'innovation technologique pour l'accélération des transformations socio-économiques afin de positionner l'innovation dans l'entreprise nationale comme un levier important de promotion de la compétitivité économique et commerciale.

Collant à l'actualité des catastrophes naturelles, survenues en 2012, qui ont endeuillé et mis en détresse plusieurs de nos compatriotes de la Région de l'Extrême Nord, du Nord Ouest, de l'Est et d'ailleurs, et répondant à l'appel de Guirvidig par lequel, le Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA prescrivit alors aux administrations de trouver les moyens de rendre ces événements imprévisibles, le moins dommageable possible pour nos concitoyens, l'édition 2013 a proposé à l'analyse « **La Recherche Scientifique et Technologique face aux catastrophes naturelles au Cameroun : défis et perspectives** ». Il s'agissait alors d'évaluer le niveau de préparation scientifique et technique du Cameroun en matière de prévision, de prévention, d'atténuation et de gestion du risque catastrophe.

La Science, la Technologie et l'Innovation doivent permettre l'accélération du développement socio-économique du Cameroun. Pour ce faire, il est judicieux de créer un environnement propice à l'épanouissement et le déploiement de l'économie du savoir, notamment à travers la création d'une plateforme de discussion et de partenariat Recherche – Entreprise et susciter une plus grande participation de l'entreprise d'affaires aux processus de recherche et d'innovation ; d'où le thème : « **Recherche – Développement : Cap sur l'Innovation** » proposé à l'examen de la cinquième édition des Journées d'Excellence de la Recherche Scientifique et de l'Innovation au Cameroun en 2015 (JERSIC 2015).

Pour progresser vers cette finalité, il convient pour le Cameroun :

- (1) d'envisager avec l'ensemble des parties prenantes les voies de densification des activités de valorisation et de vulgarisation visant la promotion de la plus-value

des résultats de la recherche pour les rendre visibles par les utilisateurs potentiels au profit du développement ;

- (2) de mettre le cap sur les activités de promotion et d'appui à l'innovation articulées sur l'accompagnement du transfert des résultats de recherche et de leur conversion en produits nouveaux ou significativement améliorés pour leur mise en œuvre par le secteur productif en vue de conforter leur valorisation par de nouveaux marchés.

II. OBJECTIF GENERAL :

Les JERSIC 2015 visent une plus grande implication de l'entreprise privée nationale dans le processus de recherche scientifique et d'innovation. Pour y parvenir, le souhait du MINRESI est :

- (1) de faire des JERSIC 2015, une vitrine aux structures publiques et privées de recherche, aux chercheurs et innovateurs indépendants, aux ONG et à toute autre partie prenante pour exhiber leurs savoirs et savoir-faire et rendre l'innovation camerounaise plus concrète pour le monde des entreprises de production industrielle ou commerciales et de la PME ;
- (2) de faire éclore une plate forme de partenariat et de collaboration effectifs entre la recherche scientifique camerounaise et le secteur productif de l'entreprise nationale dans laquelle les stratégies de recherche utile vont se façonner en vue de meilleures performances dans le processus de génération des richesses et des emplois ;
- (3) de mettre en démonstration la pertinence d'associer la recherche scientifique et l'innovation camerounaise comme partie prenante de la plateforme de dialogue « *Gouvernement et monde de l'entreprise* », présidée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Ceci permettrait un échange direct avec le patronat des enjeux de la promotion de la science, de la technologie pour améliorer la capacité d'innovation de leurs entreprises en vue de meilleures performances. C'est dans ce cadre que la question de la participation des entreprises au financement de la Recherche et de la promotion de l'Innovation pourrait être traitée de façon appropriée.

III. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- (1) examiner les besoins en appui scientifique et technologique des entreprises de production industrielle ou commerciales et des PME ainsi que l'offre du Système National de Recherche et d'Innovation afin d'envisager les actions appropriées de mise en cohérence en vue de la mise en place des partenariats et collaborations effectifs ;
- (2) mettre en débat les questions relatives à l'accès aux résultats de la recherche, à l'acquisition des technologies de production industrielle et au partage des risques pour en définir les options de convergence et de consensus ;
- (3) définir les contours d'une plateforme d'échanges et de collaboration gagnant-gagnant entre la recherche scientifique et les entreprises de production industrielle ou commerciale ;

- (4) Mettre en évidence les possibilités de création d'entreprises de production industrielle basées sur les résultats issus des laboratoires de recherche et d'innovation ;
- (5) Exposer les résultats et produits de la recherche, de l'innovation et de l'industrie locale ;
- (6) Promouvoir l'excellence scientifique et technologique, et encourager l'innovation endogène à travers l'attribution de prix.

IV. RESULTATS ATTENDUS

- (1) Les besoins en appui scientifique et technologique des entreprises de production industrielle ou commerciale et des PME ainsi que l'offre du Système National de Recherche et d'Innovation sont établis, et les actions appropriées de mise en cohérence sont identifiées en vue de la mise en place des partenariats et collaborations effectifs ;
- (2) Les questions relatives à l'accès aux résultats de la recherche, à l'acquisition des technologies de production industrielle et au partage des risques sont débattues et les options de consensus sont définies ;
- (3) Les contours d'une plateforme d'échanges et de collaboration gagnant-gagnant entre la recherche scientifique et les entreprises de production industrielle ou commerciale sont définis ;
- (4) Les possibilités de création d'entreprises de production industrielle basées sur les résultats issus des laboratoires de recherche et d'innovations sont mises en évidence ;
- (5) Les résultats et produits de la recherche, de l'innovation et de l'industrie locale sont exposés ;
- (6) L'excellence scientifique et technologique est promue, et l'innovation endogène est encouragée à travers l'attribution de prix.

V. INDICATEURS

- (1) Un (01) répertoire des besoins en appui scientifique et technologique des entreprises de production industrielle ou commerciale et des axes de mise en cohérence avec l'offre du Système National de Recherche et d'Innovation sont établis en vue de la mise en place des partenariats et collaborations effectifs ;
- (2) Un (01) atelier sur les questions relatives à l'accès aux résultats de la recherche, à l'acquisition des technologies de production industrielle et au partage des risques est organisé et un rapport de constats et recommandations est produit ;
- (3) Une (01) plateforme d'échanges et de collaboration gagnant-gagnant entre la recherche scientifique et les entreprises de production industrielle ou commerciales est esquissée avec des contours bien définis ;

- (4) Un (01) rapport de constats et recommandations sur les possibilités de création d'entreprises basées sur les résultats issus des laboratoires de recherche et d'innovation est disponible ;
- (5) Une (01) foire d'exposition des résultats et produits de la recherche, de l'innovation et de l'industrie locale est effective ;
- (6) Deux prix institutionnels par instituts, un prix de l'innovation pour la jeunesse et le Lion d'or, Prix spécial de l'Excellence scientifique du Président de la République sont attribués.

VI. CIBLES

- Chercheurs des institutions publiques de recherche ;
- Chercheurs et innovateurs indépendants ;
- Organismes de recherche sous tutelle du MINRESI ;
- Organismes de recherche sous tutelle du MINESUP ;
- Organismes de recherche en coopération ou en partenariat ;
- Universités publiques et privées ;
- Ministères sectoriels (MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINEPDED, MINSANTE, etc.) ;
- Les Académies des Sciences ;
- Entreprenariat privé local ;
- Diaspora scientifique Camerounaise ;
- Partenaires bi et multilatéraux ;
- Sponsors Nationaux,
- Entreprenariat privé international ;
- Industries ;
- Organisation patronales (GICAM, MECAM, E.CAM, Syndustricam, etc.) ;
- Chambres consulaires (CAPEF et CCIMA) ;
- Ministères en charge des questions d'industrialisation et de promotion des PME et PMI (MINMIDT et MINPMEESA) ;
- Les organisations de la propriété intellectuelle (OAPI, etc. ...)
- L'Agence Nationale des Normes et de la Qualité (ANOR) ;
- L'Agence de Promotion des Investissements (API) ;
- Le Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (CARPA) ;
- La Direction Générale des Impôts (DGI du Ministère des Finances « MINFI ») ;
- L'Association des professionnels des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
- Le grand public ;
- Les organes de presse.

VII. BENEFICIAIRES

- Le Gouvernement de la République ;
- Les politiques publiques de gouvernance de la recherche scientifique et de l'innovation.

VIII. ORGANISATION ET METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Les JERSIC 2015 s'articuleront autour des activités suivantes :

- 1) Sessions Scientifiques (Communications en plénière ; Travaux en commissions et en ateliers, ateliers spécialisés sur les maladies émergentes et innovations en sciences médicales et sanitaires)
- 2) Forum Recherche - Entreprise ;
- 3) Foire exposition des Innovations Technologiques ;
- 4) Concours pour attribution des prix.